

CONVENTION DE STAGE

I. Coordonnées et informations générales

Nom, prénom de l'étudiant-e :

Numéro d'immatriculation : Téléphone :

Courriel :

Nom, prénom du responsable académique :

Université de rattachement :

Téléphone professionnel : Courriel professionnel :

Titre de l'organisme d'accueil :

Nom, prénom du tuteur/de la tutrice dans l'organisme :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone : Courriel :

Dates prévues du début et de fin de la période de stage

de (jj/mm/20aa) à (jj/mm/20aa)

Nombre de semaines : Taux d'activité :

Approbation finale

Le secrétariat du MSc en biogéosciences atteste que le présent document est dûment rempli et mentionne le stage « en cours » dans le dossier académique de l'étudiant-e.

Lieu et date : Signature et Tampon :



II. Détails du programme de formation proposé

- Connaissances, aptitudes et compétences à acquérir* :

- Programme détaillé de la période de formation* :

- Tâches du/de la stagiaire* :

- Préciser l'articulation entre le rapport de stage et le mémoire* :



** si l'espace à disposition n'est pas suffisant, merci de compléter sur une feuille annexe.*

III. Gratification

L'étudiant·e peut percevoir de l'organisme d'accueil une gratification / rémunération dont l'opportunité et le montant sont laissés à l'appréciation de celui-ci.

IV. Engagements des parties

1. Le/la responsable académique s'engage à :

Vérifier avec l'étudiant·e que les objectifs d'apprentissage du stage sont en voie d'acquisition.

Être à disposition de l'étudiant·e et de l'organisme d'accueil en cas de conflit durant le stage.

Évaluer le rapport de stage.

2. L'organisme d'accueil s'engage à :

Confier des tâches et des responsabilités à l'étudiant·e (tel que stipulés dans le présent contrat de stage) pour correspondre aux connaissances, aptitudes, compétences et objectifs de la formation et de s'assurer que l'équipement et le soutien appropriés sont disponibles.

Aider l'étudiant·e dans son intégration dans le milieu d'accueil et suivre le progrès de sa formation.

Communiquer au stagiaire le règlement interne ainsi que les modalités relatives à la sécurité au travail, au régime de la sécurité sociale, les conditions dans lesquelles le/la stagiaire est autorisé·e à s'absenter, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement.

Communiquer avec le/la responsable académique d'éventuels problèmes et changements concernant le stage.

Définir et communiquer par écrit au/à la stagiaire les modalités de suspension et de résiliation de stage. En cas d'interruption du stage pour quelque cause que ce soit, le/la responsable de l'organisme d'accueil en avertit le/la responsable académique.

Évaluer le rapport de stage.

3. L'étudiant·e s'engage à :

Se conformer à toutes les dispositions négociées pour son stage et à faire de son mieux pour le succès du stage.

Communiquer avec le/la responsable académique d'éventuels problèmes et changements concernant le stage.

Soumettre un rapport de stage (dans le format spécifié par les directives du stage professionnel) et tous les documents justificatifs requis à la fin du stage.

Respecter les règles et les usages de l'organisme d'accueil : en ce qui concerne les heures d'entrée et de sortie du personnel, le règlement intérieur, les règles d'hygiène et de sécurité.

Maintenir la plus stricte confidentialité à propos de toutes les informations dont il/elle aurait eu connaissance dans le cadre du – ou en relation avec le – stage. Ce devoir de confidentialité subsiste après la fin du stage et ne peut prendre fin, en tout ou partie, que moyennant une autorisation écrite de l'organisme d'accueil.

V. Assurances

L'étudiant·e atteste par sa signature être couvert·e par une assurance maladie et accident et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité civile durant la période du stage. L'Université est dérogée de toute responsabilité à cet égard. De plus, si l'étudiant·e est domicilié à l'étranger, il/elle est tenu·e d'effectuer les démarches avec les assurances en lien avec son stage.

Au cas où le stage se déroule hors du territoire suisse, l'étudiant·e est invité·e à souscrire une assurance personnelle rapatriement.

En cas d'accident, quel que soit le lieu du stage, il/elle lui appartient de déclarer l'accident à son assurance.

VI. Droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit suisse.

Les normes du Code des obligations et en particulier celles relatives au contrat de travail sont applicables dans la mesure où le présent contrat et ses annexes n'y dérogent pas valablement.



En signant ce contrat, l'étudiant·e, le/la responsable académique et l'organisme d'accueil confirment avoir pris connaissance des conditions contractuelles et s'obligent à s'y conformer.

L'étudiant·e

L'étudiant·e est responsable de son choix du stage.

Signature de l'étudiant·e : Date :

L'Université de Lausanne ou de Neuchâtel

Le/la responsable académique confirme que le programme de stage proposé est approuvé.

Signature du/de la responsable Date :

Le bureau du Comité scientifique du master valide le présent stage afin qu'il puisse être reconnu dans le cursus académique de l'étudiant·e.

Nom et signature du/de la coordinateur/trice ou du/de la responsable du master :

..... Date :

L'organisme d'accueil

L'organisme d'accueil confirme que le programme de stage proposé est approuvé. À la fin du stage, l'organisme délivrera un certificat de stage à l'étudiant·e.

Signature du tuteur/de la tutrice : Date :